

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 003-966/09/BC

■ Approbation de la convention relative au financement des travaux connexes à la construction d'une passerelle piétonne Ville / Ville en gare de Sausset-les-Pins

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de réaménagement de la gare et du périmètre autour de la gare de Sausset-les-Pins, il a été prévu la construction d'un parking et la mise en place d'une passerelle piétonne ville / ville au droit de la gare en vue d'assurer un cheminement direct entre le quartier du Brulôt et le centre ville.

Ce projet a fait l'objet d'une convention de financement signée le 31 janvier 2007 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), le Conseil Régional PACA, l'Etat, la Mairie de Sausset-les-Pins, Réseau Ferré de France (RFF) et la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF). Pour MPM, les travaux comprennent la construction de la passerelle piétonne au-dessus des voies ferrées et du parking.

Les travaux nécessitent une coupure des circulations pour la mise en place du tablier de la passerelle au droit des voies.

Ces travaux seront réalisés de nuit, soit pendant les périodes programmées pour le rehaussement des quais, soit les périodes de fermeture de la ligne aux circulations.

Aussi, cette opération nécessite la mise en œuvre de mesures de protection des personnes et des circulations ainsi que des travaux ferroviaires connexes non prévus dans la convention initiale.

MPM est maître d'ouvrage des travaux de construction de la passerelle piétonne, hors du domaine ferroviaire.

RFF, propriétaire des infrastructures ferroviaires assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes rendus nécessaires sur le domaine ferroviaire.

La présente convention a pour objet de préciser :

- les obligations respectives de RFF propriétaire de l'infrastructure ferroviaire, du Conseil Régional PACA et de MPM, relatives à l'exécution et au financement de ces travaux connexes ;
- Les prescriptions minimales que MPM devra faire respecter à l'occasion des travaux, tant à proximité des voies que dans les emprises de RFF et surplomb des voies ferrées en exploitation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 4/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La convention n° 07-1060 signée le 31 janvier 2007 entre l'Etat, le Conseil Régional PACA, MPM, la Mairie de Sausset-les-Pins, RFF et SNCF portant sur le financement des études de projet et les travaux de la gare de Sausset-les-Pins.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a la charge de la construction et de l'installation de la passerelle piétonne au-dessus des voies ferrées ;
- Que des travaux connexes, non prévus dans la convention initiale de financement et de réalisation des travaux du réaménagement de la gare de Sausset-les-Pins et du périmètre autour de la gare, sont nécessaires à la mise en place de cette passerelle en toute sécurité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention MPM/RFF/Conseil Régional PACA ci-annexée relative au financement des travaux connexes à la mise en place de la passerelle construite par MPM à Sausset-les-Pins.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son Représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communautaires 2009 et suivants -Nature : 2031
Fonction : 815 - Sous Politique : C350

Pour Visa,
La Vice-Présidente déléguée
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI